

ATTESTATION DE M. L'ABBE GUEPIN

Abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

Nantes, le mardi 29 mars 2011

ÉDITIONS SAINT-RÉMY

Objet : Attestation

Cher Bruno,

Suite aux poursuites judiciaires menées à votre rencontre par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, ce serait lâcheté de ma part de garder le silence. Je me dois de défendre la vérité mise à mal par ceux qui vous attaquent et qui vous contestent le droit de diffuser les sermons publics de Mgr Lefebvre.

J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques. En effet de 1971 à 1977, m'avait été confiée la responsabilité des enregistrements de tous les sermons et conférences de Monseigneur pour les archives du séminaire ; et Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement.

Je voulais vous faire part de ce fait qui prouve que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X veut imposer un droit exclusif qu'elle n'a pas.

Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes.

Soyez assuré de mes prières au saint Autel.

Abbé Philippe GUÉPIN

